



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 8 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 21

Etaient présents (17) : CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (4) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; DE CUYPER Micheline à LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique à FOUR Franck ; RAIGNE Philippe à JEANDILLOU Corinne

Absents excusés (4) : BOURLIATAUD Isabelle ; DE CUYPER Micheline ; LAUBARY Dominique ; RAIGNE Philippe ;

Absents (4) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ;

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

**Délibération n° 2023-70 : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises**

Par délibération 2018-50 du 9 juillet 2018, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer tous document permettant la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Communauté de communes et notamment la convention avec la région autour du développement économique.

Un nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII) a été approuvé par le Conseil régional le 20 juin 2022 et par arrêté préfectoral du 31 août 2022. Afin de permettre à l'ensemble des Parties de voter une nouvelle convention SRDEII en cohérence et compatibilité avec le nouveau schéma, un 1<sup>er</sup> avenant a été conclu par délibération du 9 mai 2022 afin de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2023. Le nouveau Schéma présente des modifications parfois importantes avec l'ancien schéma et

Visé le 15 septembre 2023 en Préfecture  
087-248719338-20230918-2023-70-DE  
Date de réception préfecture : 19/09/2023

certaines parties méritent des explications afin de bien les comprendre et donc analyser si notre règlement d'intervention en matière d'aides aux entreprises est bien compatible avec ce schéma. Aussi, afin d'assurer une transition plus adaptée pour élaborer et voter la nouvelle convention SRDEII 2022/2028 entre les Parties, il est proposé de conclure un second avenant à cette convention pour prolonger la convention jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

En conséquence de quoi, il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

Il est convenu la modification suivante de l'article 4 de la convention SRDEII « Durée de la convention », par le remplacement du texte suivant :

**Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Chacune des parties peut demander la résiliation de la convention. La Communauté de Communes Briance Combade ne sera alors plus en capacité de mener des actions de développement économique ni d'attribuer des aides aux entreprises sur le fondement de L1511-2 et L1511-7 du CGCT. La Région ne pourra plus attribuer d'aides sur le fondement de L1511-3 du CGCT.

**Article 2 :**

Aucune autre disposition de la Convention n'est modifiée.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 abstention : M. WAMPACH) :**

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises ;

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 18 septembre 2023***



**Le Président  
Yves LE GOUFFE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20230918-2023-70-DE  
Date de réception préfecture : 19/09/2023